

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 16

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 29 octobre 2008 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Patrice Wenger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Nomination dans les commissions
 - 3.1. Election de 3 membres au Conseil d'établissement des établissements scolaires de La Tour-de-Peilz
4. Préavis municipaux
 - 4.1. Préavis municipal N° 15/2008 relatif à l'adhésion au « Groupement Forestier des Agittes » et adoption de ses statuts
 - 4.2. Préavis municipal N° 16/2008 relatif au Budget 2009 de la Commune
 - 4.3. Préavis municipal N° 17/2008 relatif au budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 4.4. Préavis municipal N° 18/2008 relatif au budget 2009 du Fonds culturel Riviera
 - 4.5. Préavis municipal N° 19/2008 relatif à la vente de la parcelle No 78 – immeuble sis Grand-Rue 10
 - 4.6. Préavis municipal N° 20/2008 relatif à l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera
 - 4.7. Préavis municipal N° 21/2008 relatif à l'adhésion à un réseau d'accueil de l'enfance « Reve », Réseau Enfance Vevey et Environs, en conformité avec la LAJE (Loi sur l'accueil des enfants)
5. Rapports
 - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2008 relatif à l'adoption des statuts du groupement forestier de la Veveyse
 - 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer »
6. Communications municipales
 - 6.1. Communication municipale N° 11/2008 relative au décompte final du réaménagement de l'avenue des Baumes
7. Propositions individuelles et divers

Appel

66 présents sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian - François Bercher - Michel Bonvoisin - Nomah Bredou - Guy Chervet - Brigitte Fahrni-Chiusano - Gérald Gay - Christian Grobéty - Félix Keller - Olivier Monney - Monique Petitpierre - Denis Schyrr - Didier Stauber - Yannick Thépot

Absent(e)s : Yves Belet - Vladimir Iwanoff - Paula-Jay Matthey

M. le Président ouvre cette 16^{ème} séance de la législature en remerciant chacun pour le fair-play dont il fera preuve, le manque de respect entraînant invariablement le mépris, soit silencieux, soit auditivement irrévérencieux.

Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'il y a lieu d'ajouter un point 3.2 à l'ordre du jour - Nomination d'un membre à la Commission de gestion, un point 4 - Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations, ainsi qu'un point 6.3, au chapitre des rapports, concernant le budget 2009 de l'ORPC Riviera.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre commentaire, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2008

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2008 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président donne lecture des lettres de démission du Conseil de Mmes M.-Cl. Meylan (Soc) et G. Krekic (UDC). Leur remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

Les prochaines votations auront lieu le dimanche 30 novembre. Une convocation pour le dépouillement suivra. Les partis qui n'ont pas encore communiqué les noms de leurs représentants sont priés de le faire rapidement.

Suite à la démission de l'UDC d'un membre de notre Conseil, ce groupe est maintenant constitué de deux partis, à savoir l'UDC déjà existante, et le Parti du Centre Boéland, nouveau parti qui est actuellement en formation, mais dont les statuts n'ont pas encore été déposés. Nous restons donc pour l'instant dans l'attente de renseignements complémentaires à ce sujet.

3. Nomination dans les commissions

3.1. Election de 3 membres au Conseil d'établissement des établissements scolaires de La Tour-de-Peilz

M. le Président rappelle qu'à la suite de la longue discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance, il y avait quatre candidats pour trois postes, à savoir M. R. Sendra et Mme F. Girardin pour les socialistes, Mme B. Fahrni-Chiusano pour le groupe radical et M. J.-P. Schwab pour le groupe PDC/I. Mme le Syndic, municipale en charge des écoles, fait partie de droit de ce Conseil d'établissement.

M. R. Sendra indique que Mme F. Girardin a pris la décision de retirer sa candidature. Il y a donc finalement trois postulants, ce qui simplifie le vote.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Brigitte Fahrni-Chiusano, MM. Jean-Pierre Schwab et Richard Sendra sont élus membres au Conseil d'établissement des établissements scolaires de La Tour-de-Peilz à une très large majorité (5 abstentions).**

3.2. Nomination d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Marie-Claude Meylan (SOC)

Le groupe socialiste présente la candidature de M. J. Rochat.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Jacques Rochat est nommé membre à la Commission de gestion à l'unanimité.**

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

5. Préavis municipaux

5.1. Préavis municipal N° 15/2008 relatif à l'adhésion au « Groupement Forestier des Agittes » et adoption de ses statuts

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|---|
| <u>Présidence</u> : | R C A L | Pierre Huber |
| <u>Membres</u> : | SOCIALISTE | Etienne Balestra - Vincent Racine - Marianne Keller |
| | LIBERAL | Marianne Adank - Félix Keller |
| | RADICAL | Alain Pakula - Bernard Gavin |
| | PDC/Ind. | Willy Bühlmann |

5.2. Préavis municipal N° 16/2008 relatif au Budget 2009 de la Commune

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

M. le Président rappelle la séance d'information du lundi 3 novembre prochain. Cette séance, que beaucoup de communes voisines nous envient, permet à chacun de poser toutes les questions utiles et d'obtenir des réponses circonstanciées. Les délégués à la Commission des finances pourront également renseigner les membres de leurs partis respectifs lors des prochaines séances de groupes.

5.2. Préavis municipal N° 17/2008 relatif au budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

5.4. Préavis municipal N° 18/2008 relatif au budget 2009 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

5.5. Préavis municipal N° 19/2008 relatif à la vente de la parcelle No 78 – immeuble sis Grand-Rue 10

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|--------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | SOCIALISTE | Jean-Yves Schmidhauser |
| <u>Membres</u> : | SOCIALISTE | Michel Bloch - Luigi Gambardella |
| | LIBERAL | Alain Grangier - Cédric Urech |
| | RADICAL | Bernard Gavin - Pierre-André Oberson |
| | PDC/Ind. | Guillaume Baechler |
| | R C A L | Yannick Thépot |

5.6. Préavis municipal N° 20/2008 relatif à l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|--|
| <u>Présidence</u> : | LIBERAL | Kurt Sager |
| <u>Membres</u> : | SOCIALISTE | Karin Lambert - Emmanuel Mukadi Kabamba - Vincent Racine |
| | LIBERAL | Anna Tobler |
| | RADICAL | Kurt Egli - Olivier Wälchli |
| | PDC/Ind. | Anne Lachat Baechler |
| | R C A L | Daniel Müller |

5.7. Préavis municipal N° 21/2008 relatif à l'adhésion à un réseau d'accueil de l'enfance « Reve », Réseau Enfance Vevey et Environs, en conformité avec la LAJE (Loi sur l'accueil des enfants)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|--|
| <u>Présidence :</u> | RADICAL | Brigitte Fahrni-Chiusano |
| <u>Membres :</u> | SOCIALISTE | Serge Overney - Christiane Rithener - Fabrice Donatantonio |
| | LIBERAL | Antoinette De Gautard-Rayroud - Suzette Junker |
| | RADICAL | Jacques Devenoge |
| | PDC/Ind. | Jean-Pierre Schwab |
| | R C A L | Pierre Huber |

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2008 relatif à l'adoption des statuts du groupement forestier de la Veveyse

Rapporteur : M. Etienne Balestra

La parole n'étant pas demandée, **la conclusion du rapport de la commission est adoptée à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 14/2008 du 3 septembre 2008
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les statuts du groupement forestier de la Veveyse tels que présentés.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer »

Rapporteur : M. Michel Bloch

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer » ;
- vu le rapport de la Commission chargée de l'examen du postulat ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- de prendre en considération le dit postulat
- de transmettre celui-ci à la Municipalité pour étude et rapport

6.3. Rapport de la commission de contrôle régionale sur le budget 2009 de l'ORPC Riviera

Rapport lu par M. Roger Urech

La parole n'étant pas demandée, **la conclusion du rapport de la commission est adoptée à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu l'article 16 de la convention de 1997
- vu le projet de budget 2009 (daté du 26 août 2008)
- vu le rapport de la commission de contrôle régionale chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de prendre acte du budget 2009 de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera, et propose aux 10 communes partenaires d'approuver ce budget tel que présenté.

7. Communications municipales

7.1. Communication municipale N° 11/2008 relative au décompte final du réaménagement de l'avenue des Baumes

- Communication du SAI sur la communauté tarifaire

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme le Syndic entend apporter une précision, au nom de la Municipalité, suite à la parution d'un article dans la presse concernant la fusion des communes de la Riviera. L'initiative d'une réflexion sur la fusion des dix communes de l'ancien district de Vevey vient du Forum des Municipalités de novembre 2007. Ce forum est le lieu de rencontre annuel des autorités exécutives des dix communes concernées. La pré-étude a été formellement confiée à l'IDHEAP par la Conférence des syndic réunie ce jour; elle sera financée par le budget 2008 du SAI. Une communication sur ce sujet sera organisée ultérieurement.

M. R. Pignet, municipal, indique que, suite à deux accidents survenus dans des bâtiments scolaires du canton, Mme A.-C. Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a, en date du 27 juin 2008, imposé aux autorités des communes vaudoises de procéder à un bilan de santé des constructions scolaires et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en terme de sécurité. Les collaborateurs du Service des domaines et bâtiments ont visité l'ensemble des collèges et estimé, dans la mesure de leurs connaissances, que l'aspect structurel des constructions était sain. Cela tient au fait que, depuis plus de dix ans, l'ensemble des collèges a fait l'objet de contrôles réguliers ou de rénovations importantes. Seul le collège Charlemagne, dont la construction date de 1851, présentait un aspect nécessitant une surveillance accrue. Après avoir pris connaissance du fait que certaines pièces de la charpente avaient été déposées depuis fort longtemps, la commune a souhaité obtenir l'avis d'un ingénieur civil et d'un spécialiste en rénovation de vieilles toitures. Suite à l'évaluation faite par le charpentier au sujet des risques de déformation de la toiture en cas de très forte tempête de vent ou de surcharge inhabituelle de neige, des travaux de consolidation ont été entrepris pour renforcer les éléments structurels dans les combles. Les pièces porteuses du plancher ont également été accrochées aux moises de la charpente par le biais de nouvelles tiges en acier. L'entreposage d'archives et autres objets divers dans les combles a été supprimé. Ces travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires d'automne. La Municipalité informera donc le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture que les mesures utiles ont été prises.

La parole n'est plus demandée.

8. Propositions individuelles et divers

M. le Président remarque que le terrain de football synthétique de Gérénez, ouvert depuis un certain temps, est extrêmement bien utilisé, non seulement par les footballeurs, mais aussi par les jeunes, surtout en période de vacances scolaires, d'où certains soucis de sa part quand il voit des trottinettes, bicyclettes ou vélomoteurs dessus, qu'il entend des pétards, que des jeunes y restent jusqu'à des heures indues. Il a contacté M. P. Droz, chef de service, qui a immédiatement réagi en faisant poser chaînes et cadenas pour limiter l'accès à ce terrain. Il tient à le remercier pour sa rapidité de réaction, mais malheureusement cette fermeture est illusoire parce qu'il est facile de passer par-dessus les balustrades.

Ce terrain a coûté plus de 2 millions de francs, pour une utilisation initialement dévolue au football, mais il est très rapidement devenu une place de jeux régionale. Le Conseil n'aurait certainement pas accepté un tel crédit pour une place de jeux ! Son but n'est pas d'empêcher les jeunes de jouer et de s'ébattre, bien au contraire, mais il est absolument impératif de prendre les choses en mains et de créer une place de jeux tel qu'il en existe dans le quartier de Gilamont à Vevey, pour que les jeunes et moins jeunes puissent pratiquer leur sport favori sans se retrouver sur un terrain synthétique de 2 millions de francs. Le Conseil en a déjà parlé, des vœux ont été émis, un postulat a même été déposé. Nous disposons de deux terrains à La Tour-de-Peilz (Faraz et Terreaux), mais ceux-ci sont plutôt utilisés par les chiens pour y faire leurs besoins. Certes, il y aura toujours les habituelles levées de bouclier autour de la Faraz, mais il faut maintenant penser à notre jeunesse. Il est clair que cela peut générer des nuisances, mais il est normal qu'une ville de 10'400 habitants dispose rapidement, sans discussion et sans revenir sans cesse sur le sujet, d'une place de jeux, voire de deux, digne de ce nom pour nos écoliers et nos adolescents. Le site de Gérénez présente également un certain danger. Les jeunes s'y retrouvent à la tombée de la nuit avec des lampes de poche. Il y a également des courses de trottinettes le long de la descente du chemin de Gérénez. Etant donné la circulation dans ce secteur, on risque l'accident à tout moment. Il était d'ailleurs intervenu l'année dernière, en tant que président de Police Riviera, pour maintenir le stop au bas du chemin, même si nous sommes dans une zone 30. Agissons avant qu'un enfant ne finisse sous les roues d'un véhicule ! Il faut aller de l'avant et donner la possibilité à ces jeunes de pouvoir s'exprimer sur une place de jeux convenable qui ne soit pas celle du CS La Tour et des clubs voisins qui pourraient venir s'entraîner sur ce terrain. Il remarque que le stade montreusien de la Saussaz est toujours fermé et que seuls les écoles et les clubs de football peuvent en profiter. Il faut également agir avant que l'on doive entreprendre des réfections sur ce terrain neuf, comme cela a déjà été le cas pour les nouvelles surfaces de Bel-Air.

M. R. Piguët souhaite répondre à cette intervention, mais M. le Président refuse de lui donner la parole, estimant qu'il faut maintenant agir plutôt que discuter. M. R. Piguët, bien que n'ayant pas obtenu la parole, affirme que le président du Conseil n'a réglementairement pas le droit de s'exprimer depuis le perchoir. S'il a quelque chose à dire, il doit rejoindre les rangs du Conseil. Il trouve inacceptable que M. le Président ne le laisse pas parler. Est-ce cela la démocratie ?

M. le Président indique que le lundi 3 novembre se tiendra une conférence-atelier, sous l'égide du Centre paroissial Ste-Claire et de l'Agenda 21 à Vevey. Les sujets sont des plus intéressants pour notre économie personnelle, familiale, mais à la même heure se tiendra la séance d'information sur le budget 2009 de la commune.

Il rappelle également que les mardi 4 et 18 novembre auront lieu les rencontres de La Tour au Château de La Tour-de-Peilz et que, du 7 au 9 novembre prochain, au Château toujours, se tiendra le traditionnel marché des artisans boélands.

M. R. Rod relève que les activités routières dans les zones 30 sont régies par les mêmes règles que les objets encombrants sur la chaussée. Les panneaux signalant ces zones ne mettent pas en garde contre les obstacles, ils constituent eux-mêmes des obstacles qui mettent en danger les usagés de la route ! Les normes techniques ne sont pas respectées. Même ce qui est provisoire doit obligatoirement être conforme à la loi sur l'aménagement du territoire. Il demande donc à la Commission d'aménagement du territoire de faire un bref récapitulatif de ces lois et de ce que cela implique tant au niveau cantonal que communal, sur la conformité des installations dites « provisoires », sur les changements d'affectations. Comme demandé à plusieurs reprises verbalement, le bac situé au carrefour des avenues des Baumes et de Cressire, qui représente un réel danger pour toute personne qui utilise ce tronçon, devrait être placé cinq mètres plus haut, et à moitié sur le trottoir. Nous pourrions alors parler d'un aménagement raisonnablement satisfaisant.

M. J. Espinosa demande s'il est vrai que le Département cantonal des finances a envoyé une requête à toutes les communes pour taxer les soldes des exercices et des interventions des sapeurs-pompiers. Et si tel est bien le cas, quelle est la position du municipal en charge de ce dicastère ? Le mécontentement règne au sein du corps des sapeurs-pompiers. Il faut des informations claires et précises parce les choses sont actuellement un peu floues.

M. F. Grognez, municipal, indique que les communes ont effectivement reçu une directive du Conseil d'Etat prévoyant une taxation des soldes des pompiers à partir de fr. 500.--. Les pompiers sont assez bien défendus au niveau du Grand Conseil où siègent le président des pompiers suisses et l'ancien commandant des pompiers lausannois. Ces députés ont déposé une motion qui demande, dans un premier temps, de lever

cette proposition pour l'année 2009 et, dans un 2^{ème} temps, de venir avec un projet de loi dans le cadre de la nouvelle loi fiscale, et de s'aligner sur la pratique actuellement en vigueur à Zurich et à Berne, à savoir d'imposer les montants à partir de fr. 5'000.--. Cette proposition a été renvoyée au Conseil d'Etat et nous devons attendre de savoir quelle sera sa réponse. Il rappelle cependant que les communes n'ont absolument aucune compétence en matière de fiscalité. Elles ne peuvent que rajouter des centimes additionnels sur l'impôt cantonal.

M. L. Kaufmann, municipal, précise que les montants qui sont prévus d'être imposés ne concernent pas les soldes par rapport aux interventions, mais par rapport à des fonctions qui sont rétribuées dans le corps des sapeurs-pompiers.

M. J.-Y. Schmidhauser dit rejoindre l'avis de M. le Président quant au besoin d'infrastructures communes pour notre ville. Il y a de bonnes occasions pour en créer sur notre territoire, notamment le plan de quartier « En Vassin » qui prévoit clairement, dans le plan directeur communal, une zone d'utilité publique à cet endroit. Il semble que le projet mis à l'enquête ne soit pas conforme à cela. Ces beaux terrains sans voisins auraient pu, ou pourraient toujours, servir pour des infrastructures communes à disposition des jeunes et des moins jeunes.

Comme beaucoup de gens, il a des proches qui ont recours aux services du CMS. En discutant avec une des soignantes, il a constaté que celle-ci avait une liasse de contraventions dans son sac. Cela vient du fait que les interventions sont difficiles à planifier. Elles prennent souvent plus de temps que prévu et il est parfois difficile de trouver une place de parc. Etant donné le service public très clair et important que ces personnes fournissent, serait-il possible de prévoir des cartes pour qu'elles puissent cas échéant, lorsqu'elles sont en fonction, avoir des facilités de parcage ?

Mme le Syndic relève que ce problème est un sujet récurrent. La Tour-de-Peilz avait réussi à l'époque à obtenir de quelques aimables commerçants de la place qu'ils prêtent leur place de parc, en leur absence, aux infirmières du CMS qui rencontraient des difficultés. La Municipalité prendra contact avec Police Riviera pour voir si l'on peut organiser quelque chose. Nous arriverons sans doute à nous entendre pour notre commune, mais le CMS de La Tour-de-Peilz comprend également les communes de Blonay et St-Légier, ce qui pourrait compliquer les choses.

Elle en profite pour revenir sur la réaction intempestive de M. R. Piguet aux propos tenus par M. le Président concernant Gérénez. Elle rappelle l'art. 31 du règlement du Conseil qui dit que « *lorsque le président veut intervenir comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par l'un des vice-présidents. Il ne peut reprendre la présidence qu'après la votation sur le point en discussion* ».

M. le Président répond qu'il connaît très bien le règlement, mais que si son intervention provoque un tel malaise, c'est bien qu'il y a vraiment un problème quelque part.

M. F. Glauser signale que la Commission des finances souhaite envoyer une délégation à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2008 relatif à la vente de la parcelle No 78 – immeuble sis Grand-Rue 10.

M. K. Egli souhaite réagir à un courrier des lecteurs paru dans le journal 24Heures, écrit par un habitant de Cossonay, qui regrette que seules 140 des 376 communes vaudoises ont daigné se rendre à la journée officielle du canton à la Foire de l'Olma le 11 octobre dernier. A cette occasion, un cortège de 1'400 participants a défilé dans les rues de la ville, devant 35'000 spectateurs. S'il ne pense pas, pour sa part, que cette absence constitue un manque de respect envers les organisateurs de cette journée, il estime qu'il s'agit plutôt d'une occasion manquée. Il ne suffit pas de se plaindre du manque d'attention de la part des communes voisines, toutes deux présentes avec une délégation, et de dire que nous sommes toujours la cinquième roue du char. Il faut s'afficher, montrer sa volonté de participer. Quelle occasion manquée de fraterniser avec les autres communes, de passer ensemble une longue mais fructueuse journée ! Montrer que La Tour-de-Peilz existe, promouvoir notre commune est du devoir de nos Autorités. Personne ne le fera pour nous. Rien que le Musée suisse du jeu aurait pu être mis en évidence devant une population attentive et totalement acquise à la cause du Pays de Vaud. Nous montrer ensemble avec nos deux grands voisins aurait été sympathique dans l'optique d'une future agglomération Riviera. Cela aurait permis de déclarer par le geste que nous sommes fiers de notre ville. La Tour-de-Peilz était absente, c'est dommage pour nous, mais aussi pour tous ceux qui n'y sont pas allés, car ce fut une journée merveilleuse !

M. R. Piguet répond à la longue intervention d'un citoyen riverain du stade de Gérénez. Les représentants des services des Domaines et Bâtiments et d'Urbanisme et Travaux se sont rendus à la Faraz et travaillent actuellement sur le projet de création d'un endroit de détente. Le Conseil sera prochainement saisi d'un rapport sur le postulat déposé. De plus, un endroit-jeux comme il en existe à la Saussaz est prévu au plan des investissements et la Municipalité pense proposer quelque chose à ce sujet d'ici la fin de la législature.

M. le Président le remercie de ces nouvelles informations, positives.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

P. Wenger

C. Dind